

**Premier travail : (CAP + BEP)**

**Elle avalise un premier accord de branche  
Textile : la CGT signe pour les 35 heures**

**La CGT signera pour les 35 heures dans le textile. C'est une première pour ce syndicat qui n'a avalisé aucun accord de branche en matière de réduction du temps de travail. Par ailleurs, Martine Aubry va étendre l'accord conclu dans l'artisanat du bâtiment.**

La fédération CGT textile-habillement-cuir annonce, dans une lettre à l'Union des industries textiles (UIT, patronat) qu'elle a décidé de signer l'accord de branche sur les 35 heures (143 000 salariés concernés). Ce texte, conclu le 16 octobre, écrit la CGT, « **représente pour nous des avancées significatives : une réduction réelle du temps de travail à 35 heures, l'engagement que celle-ci ne nuise pas au pouvoir d'achat des salariés, l'embauche des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée** » ainsi qu'une renégociation de l'Arpe (préretraite contre embauche). Toutefois, certains militants du textile reprochent à l'accord de faire la part trop belle aux heures supplémentaires qui permettent, précisément, au patronat de jouir d'un peu plus de flexibilité. Un patronat qui pourra se targuer d'avoir été le premier à réunir les signatures de tous les syndicats.

Ouest-France du 04/11/98

D'après le texte ci-dessus et vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

**CAP / BEP**

1) Quels sont les buts de la réduction du temps de travail ?

**2 | 1**

---

---

---

---

2) Quelle est la différence entre un CDD et un CDI ? Précisez la signification de chaque sigle.

**4 | 2**

---

---

---

---

3) Quels sont les deux partenaires sociaux qui ont signé l'accord sur la réduction du temps de travail.

**2 | 1**

---

---

ACADEMIE DE CAEN	BEP + CAP	Session 2000
Durée : BEP 1 h 30 CAP 30 min	Page 1/8	BEP Alimentation + CAP Boulanger, Charcutier préparation traiteur, Pâtissier glacier chocolatier confiseur, Préparateur en produits carnés
S U J E T		Vie économique et juridique de l'entreprise - commercialisation / Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social

**Deuxième travail : (CAP + BEP)**

1) Expliquez « salaire brut, salaire net ».

---

---

2) Comment sont rémunérées les heures supplémentaires dans les entreprises de moins de 20 salariés ?

---

---

3) Citez au moins trois exemples de cotisations salariales.

---

---

---

**Troisième travail : (CAP + BEP)**

1) Notez dans chaque cas la lettre correspondante afin d'apporter une définition.

- A Population totale
- B Population active occupée
- C Population active
- D Chômeurs
- E Inactifs

$$\begin{array}{ccc} \square & + & \square \\ & = & \\ \square & + & \square \\ & = & \\ & & \square \end{array}$$

2) Indiquez la signification des sigles suivants :

ANPE : \_\_\_\_\_

ASSEDIC : \_\_\_\_\_

CAP / BEP	
2	2
2	2
3	3
2,5	2,5
1	1
1,5	1,5